

4. Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire

La durée de l'occupation sera consentie pour 4 ans fermes non renouvelable, à compter du 1er janvier 2022. Une convention d'occupation temporaire, dont un exemplaire type est joint en annexe, sera conclue entre la SPL OPUS et les candidats retenus.

5. Caractéristiques des lots

La présente consultation est répartie en 3 lots.

N°DE LOT	DESIGNATION	ADRESSE	REDEVANCE MENSUELLE MINIMALE EXIGEE
LOT N°1	LOCAL COMMERCIAL QUAI NORD	1 place napoléon Hoareau – 97410 Saint Pierre	400 € TTC
LOT N°2	LOCAL COMMERCIAL ESPLANADE DU PONT	32 rue Amiral Lacaze – Terre Sainte – 97410 Saint Pierre	400 € TTC
LOT N°3	LOCAL COMMERCIAL ESPLANDE DE TERRE SAINTE	34 rue Amiral Lacaze – Terre Sainte – 97410 Saint Pierre	400 € TTC

Les caractéristiques des lots concernés sont annexées au présent Cahier des Charges valant Règlement de Consultation, au moyen de fiches techniques descriptives des activités attendues par lot comprenant un plan de localisation et de photographie ; un relevé des surfaces.

6. Limites posées au candidat

Afin de permettre une diversité des activités et de la concurrence sur le site portuaire, la SPL OPUS informe les candidats qu'ils ne pourront se positionner que pour un seul des lots identifiés, avec obligation de se conformer aux mentions posées quant à l'activité commerciale attendue.

Les candidats qui ont précédemment bénéficié d'une Autorisation d'Occupation Temporaire devront impérativement être à jour de leur redevance, sous peine d'irrecevabilité de leur candidature.

Les candidats sont par ailleurs informés que s'agissant des locaux disposant d'une machine à glace, propriété des anciens occupants, un accord sera à fixer avec ces derniers pour les questions relevant du transfert de propriété du matériel.

7 – Conditions d'obtention, de remise et d'envoi des candidatures

7.1 – Conditions d'obtention des documents

Un exemplaire du dossier est remis à chaque candidat à titre gratuit. Les possibilités d'obtention du dossier sont les suivantes :

➤ **Format numérique :**

- Le dossier est téléchargeable sur le site de la Ville et sur le site du port de Saint Pierre aux adresses suivantes : <https://www.saintpierre.re> ou <https://www.portdesaintpierre.re>

➤ **Format papier :**

Le dossier peut également être retiré **du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30** aux adresses et lieux suivants :

- **SPL OPUS - 26 H Rue Marius et Ary LEBLOND - 97410 SAINT PIERRE - TEL 0262 87 10 15**
- **SPL OPUS – Capitainerie du Port Lislet Geoffroy – 97410 SAINT PIERRE – TEL 02 62 32 32 63**

7.2 – conditions de remise ou d’envoi des candidatures

La remise des candidatures par voie électronique n’est pas autorisée.

Le dossier de candidature complet portant la mention **« EXPLOITATION DE LOCAUX COMMERCIAUX POUR VENTE DE PRODUITS VARIES ISSUS DES ACTIVITES DE PÊCHE » - LOT N° – NE PAS OUVRIR -** est :

- **A DEPOSER** au siège de la SPL **UNIQUEMENT LE MATIN** du lundi au vendredi de **8h00 à 11h30**, contre récépissé
- OU**
- **A TRANSMETTRE** par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi)

à l’adresse suivante :

**Monsieur le Président Directeur Général
SPL OPUS - 26 H Rue Marius et Ary LEBLOND - 97410 SAINT PIERRE**

NB : L’attention des candidats est attirée sur le fait que toute remise de candidatures ne respectant les modalités de transmission précisées ci-avant ne seront pas retenues.

7.3. Date limite de remise des candidatures

La date limite de remise des candidatures est fixée au :

15 OCTOBRE 2021 à 11H30

8. Contenu des offres

Les dossiers de candidature seront entièrement rédigés en langue française. Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra la candidature. Il comprendra les pièces suivantes :

Si le candidat est un particulier :

- *Pièce d’identité*
- *Extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois. Le candidat n’ayant pas réceptionné le document avant la date limite de remise, devra fournir une copie du récépissé de la demande. L’extrait devra être fourni avant la décision d’attribution*
- *Dossier de candidature joint dûment complété*

Si le candidat est un professionnel :

- *Pièce d’identité*
- *Extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois. Le candidat n’ayant pas réceptionné le document avant la date limite de remise, devra fournir une copie du récépissé de la demande. L’extrait devra être fourni avant la décision d’attribution*

- *Certificat d'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce (K-bis de moins de 3 mois)*
- *Dossier de candidature joint dûment complété*
- *Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales*
- *Attestation d'assurance civile et professionnelle (pourront être fournies au plus tard à la date de notification)*
- *Déclaration du chiffre d'Affaires portant sur les 3 dernières années*
- *Copie des certifications, habilitations et attestations de formation obligatoires nécessaires à l'exercice de l'activité (pourront être fournies au plus tard à la date de notification)*

9 Jugement des candidatures et des offres :

9.1 Jugement des candidatures

Les candidatures remises hors délai précisé au 7.3, ne respectant pas les modalités de remise ou d'envoi mentionnées au 7.2 du présent cahier des charges et ne présentant pas les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes ne seront pas admises.

9.2 Jugement des offres :

L'analyse s'effectuera sur les critères suivants :

- **Critère financier :**
 - Montant de la redevance mensuelle fixe d'occupation du domaine public proposé par le candidat au dossier joint
- **Critères techniques :**
 - Adéquation du projet au regard des prescriptions posées au cahier des charges, appréciée à partir de la présentation du descriptif de l'activité, de l'expérience et des références professionnelles fournis par le candidat au dossier joint.

10. Mode de publicité et d'information de l'appel à candidature

Publication d'un encart dans la presse locale et mise en ligne sur le site internet de la Ville et du port de Saint Pierre Affichage au Bureau Administratif de la Capitainerie du Port, hall de l'Hôtel de Ville de Saint Pierre.

11. Informations générales

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures, une demande par voie électronique à l'adresse suivante : contact@splopus.re. Une réponse sera adressée par voie électronique uniquement aux candidats ayant retiré un dossier et communiqué leur adresse mail. Les candidats souhaitant visiter le local contacteront le bureau administratif de la Capitainerie du Port au 0262 80.03.84 pour prendre rendez-vous auprès de M. Thierry KICHENAPANAI DOU.

12. Examen des projets et choix des candidats retenus

Une commission de la SPL OPUS procédera à l'examen et au classement des projets. Elle pourra décider d'auditer les candidats.

Les candidats non retenus seront avisés par courrier.

Le Conseil d'Administration de la SPL OPUS arrêtera le choix des différents occupants, et accordera à chacun d'entre eux une Autorisation d'Occupation Temporaire d'une durée de 4 ans fermes, non renouvelable.